

**Commune de CANY-BARVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 15 juin 2009  
COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil neuf, le **15 juin**, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT.

***ETAIENT PRESENTS :***

MM Jean-Pierre THEVENOT – Sylvain MAILLARD - Rémi GOUDSMETT – Jean Charles FONTAINE – Michel BAUDRY et Mme Christel CARPENTIER – Adjoints au Maire  
Mesdames Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE - Marlyse DOULET – Magali GERVAIS – Odile MARCHAND - et Cécile HERVIEUX - Conseillères Municipales  
Messieurs Pascal LARGILLET – Emmanuel COTTIN – Benoît MARCHIS - Nicolas MOLETTE– Jean-Yves STEPHAN – Alain PELEZ et Michel LEVIEUX - Conseillers Municipaux.

***ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :***

Monsieur Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)  
Monsieur Noël DECURE (pouvoir à Mr Rémy GOUDSMETT)  
Mme Valérie BAILLET (pouvoir à Mr Pascal LARGILLET)

***ABSENTS NON EXCUSES :***

MM Agostinho GONCALVEZ et Martine AUGER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christel CARPENTIER a été élue secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*

Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2009 : adopté à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**1/ Urbanisme : vente d'un terrain à bâtir – angle rue Verte / route de Bosville**

Le conseil municipal, dans ses séances en date des 19 janvier et 16 mars 2009, a émis un avis favorable à la vente d'une parcelle à bâtir, cadastrée section AH n°38 partie, sise angle rue Verte et route de Bosville, et de deux parcelles sises rue des Criquets.

Maître Stéphane du CRAY, notaire à Cany-Barville chargé de la négociation des ventes, a reçu une proposition d'achat pour le terrain situé à l'angle de la rue verte et de la route de Bosville.

Le Conseil Municipal accepte l'offre, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

**2/ Travaux d'agrandissement et de réfection intérieure des locaux de la trésorerie : convention avec la Direction Générale des Finances Publiques**

Les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville et de la Trésorerie sont en cours de réalisation.

Suivant le plan de financement initial, l'Etat propose d'apporter une participation financière d'un montant de 177.000€ HT soit 211.692€ TTC pour les travaux d'aménagement de la Trésorerie et une partie du hall.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de convention à intervenir avec la Direction Générale des Finances Publiques.

### **3/ Saison estivale : fonctionnement du camping**

Le camping municipal de Cany-Barville, situé à l'entrée de la ville, route de Barville offre un service de prestations destiné aux touristes résidents ou de passage, mais aussi aux travailleurs du chantier de Paluel.

La gestion du camping fait l'objet d'un budget annexe de la commune (SPIC - service public commercial et industriel), qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

L'activité saisonnière est prépondérante, et il convient d'adapter les services de cet établissement 3 étoiles pour le rendre attractif, et permettre une certaine fidélisation de la clientèle.

#### **A.- Point de vente « viennoiseries »**

Le conseil municipal autorise l'ouverture d'un point de vente « viennoiseries » dans l'enceinte du camping municipal pendant les mois de juillet et août,

Suite à une consultation organisée auprès des boulangers locaux, le conseil municipal fixe la grille tarifaire.

Adoptée à l'unanimité.

#### **B.- GRILLE TARIFAIRE (complément)**

La grille tarifaire 2009 des prestations du camping, adoptée en conseil municipal – séance du 15/12/2008 est complétée ainsi qu'il suit :

Tarif camping « travailleurs » : forfait journalier par personne 7,00€ TTC

Tarif camping « touristes » :

- camping-car : 4,65€ TTC
- douche chaude (pour les personnes extérieures au camping) : 1,50€ TTC

Adoptée à la majorité – 1 abstention.

#### **C.- Règlement intérieur – avenant n°1 – adaptation des horaires d'ouverture du bureau du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

L'article 4 du règlement intérieur, adopté en séance du conseil municipal du 16 mars dernier, fixe les horaires d'ouverture du bureau d'accueil.

Afin de mieux répondre à la demande de la clientèle, le conseil municipal approuve l'avenant 1 au règlement intérieur et fixe les horaires d'ouverture du bureau ainsi qu'il suit, pour la période du 15 juin au 31 août :

08h00 à 13h00 et de 16h00 à 20h00.

Adopté à l'unanimité.

D.- Camping : Décision modificative n° 01/2009

Afin de poursuivre, l'aménagement du camping, et notamment de doter l'équipement d'un nouveau jeu pour les enfants de 2 à 8 ans, la commission a retenu le principe d'acquisition d'un toboggan. L'aire de réception du toboggan doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le devis estimatif fourni par les Ets Raynaud s'élève à 4.127€ HT.

Afin d'adapter les crédits budgétaires aux prévisions d'achat, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 suivante :

Article 2188	+2.500€
Article 2315	- 2.500€
TOTAL	0

Adoptée à l'unanimité.

**4/ Fête du 14 août 2009 : manifestation exceptionnelle « Bagad de Lann Bihoué » – demande de subvention auprès du DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

Dans le cadre des animations estivales, et notamment de la foire aux antiquités du 15 août, la commune de Cany-Barville propose d'organiser un grand concert gratuit le vendredi 14 août prochain sur la place Robert Gabel.

Le bagad de Lann Bihoué se produira à partir de 19h30 et offrira une prestation de qualité à la population.

Le coût prévisionnel de la manifestation s'élève à .....11.022,83€ TTC

Considérant l'importance du budget « animations », le Conseil Municipal, à la majorité sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime, en allègement de la dépense de cette manifestation exceptionnelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 – chapitre 011 – charges à caractère général.  
5 abstentions.

**5/ Amicale des parents d'élèves du Conservatoire de Musique de la Côte d'Albâtre : subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de l'organisation du concert « NOUGARO », le samedi 30 mai dernier, l'association des parents d'élèves du Conservatoire de Musique a contribué activement au bon déroulement de la manifestation.

Plus de 600 personnes ont assisté à ce concert, ainsi que plus d'une centaine de musiciens.

Aussi, afin de participer à la contribution de l'association, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 130€ à l'association des élèves et des parents d'élèves du Conservatoire de musique de la Côte d'Albâtre.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009 – article 6574 – subventions de fonctionnement versées aux associations.  
2 abstentions.

**6/ Personnel – Contrat d’accompagnement dans l’emploi (CAE) : convention entre l’Etat et la commune de CANY-BARVILLE – avenant n° 2 de prolongation**

Le conseil municipal approuve l’avenant n°2 de prolongation d’un contrat d’accompagnement dans l’emploi. Ledit contrat est prolongé pour une durée de 6 mois à raison de 16/35<sup>ème</sup>.  
Adopté à l’unanimité.

Séance levée à 22h30.

Fait à Cany-Barville, le 16 juin 2009.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT